

VIE ASSOCIATIVE



LE CLUB D'OR

C'est par un bel après- midi, avec des galettes des rois offertes par le Comité des Fêtes, que le club d'or a débuté l'année : nous remercions les membres du Comité des Fêtes de Pisieu.

Le 31 janvier, c'est autour d'un repas « langue de bœuf » au camping de Pommier que nous avons passé

la journée pour finir avec les jeux.

Le 17 février, le club organisait une matinée gourmande cochonnailles. Nous remercions toutes les personnes qui ont permis la réussite par leur aide ou leur présence.

Nous vendons des jeux de cartes plastifiées à 10 euros avec une vue du village de Pisieu au dos.

Le 13 mars, nous avons accueilli le club de Revel-Tourdan pour un après-midi convivial autour des bavardages, jeux et goûter.

Nous organisons un voyage le 16 mai prochain, avec visite de Roussillon la Fontaine du Vaucluse et un moulin à papiers. Pensez à vous inscrire avant le 25 avril.



SOU DES ECOLES

DIMANCHE 5 MAI : Randonnée et marché aux fleurs

Pour la randonnée :

3 circuits pédestres au choix 6 km – 10 km - 15 km

Départ du parc communal de Revel entre 7h30 et 9h30 pour le 15 km, 7h30 et 10h00 pour le 10km et entre 7h30 et 10h30 pour le 6 km.

Tarif : 6 euros pour les adultes et gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans.

Penser à vous munir de bonnes chaussures. Les enfants doivent être accompagnés.

Pour le marché aux fleurs :

Il aura lieu de 8h00 à 13h00 au lavoir des terreaux à Revel.

Fleurs, plantes et aromates livrés cette année par Mr BOURNE Frédéric.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter à sourevelpisieu@yahoo.fr

VIE ASSOCIATIVE

ARTS ET LOISIRS DE PISIEU

L'association arts et loisirs remercie monsieur le maire de nous avoir fait bénéficier de la salle des fêtes pendant les travaux de rénovation de la petite salle. Nous avons découvert fin janvier avec grand plaisir notre nouvelle salle des associations très lumineuse, bien plus grande et pratique ! En plus d'une belle décoration!

Notre association est toujours très dynamique dans toutes ses activités.

En janvier un repas a été organisé au restaurant l'Armarine de Beaurepaire (APAJH) avec 28 participants qui en ont profité pour remercier Jaclyne Rougy de son implication auprès de tous, de sa disponibilité, de son accompagnement, sans oublier sa gentillesse et son sourire!

Nos lundis ...toujours de la Carterie, du tricot, de la mosaïque, de la vannerie, des boîtes décorées, ce dernier trimestre nous allons confectionner des coussins avec nos dernières réalisations de peinture sur tissus !

Ce dernier lundi démonstration par une spécialiste de la pâte feuilletée, différentes pâtisseries ont été faites, cuites et dégustées.

Activité peinture

Depuis début janvier nous expérimentons la journée entière les premiers mardis de chaque mois au lieu des mercredis.

Un stage a été organisé avec Elisabeth Roux les 12 et 13 mars avec le thème du jardin qui a donné lieu à un grand éventail de possibilités 20 personnes ont participé en 2 groupes.

Nous préparons aussi une exposition à Marcollin sur le thème « la vie à deux » qui aura lieu les 30 et 31 mars.

**Notre exposition annuelle aura lieu cette année dans la salle des associations
les 28 et 29 septembre 2019**



MEMO pour DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Comment obtenir	Où s'adresser	Principales pièces à fournir :
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Indiquer nom, prénoms et date de naissance de l'intéressé + noms et prénoms des parents si extrait avec filiation. Gratuit. Joindre une enveloppe timbrée à vos noms et adresse pour la réponse. Possibilité demande par internet pour certaines mairies. www.mon.service-public.fr
Extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Indiquer nom, prénoms, date et lieu de mariage de la personne concernée + noms et prénoms de ses parents si extrait avec filiation. Gratuit. Joindre une enveloppe timbrée à vos noms et adresse pour la réponse. Possibilité demande par internet pour certaines mairies. www.mon.service-public.fr
Attestation d'engagement dans les liens du PACS	Mairie du domicile	Demande de rendez-vous auprès de la Mairie ou via le site: www.mon.service-public.fr
Copie d'acte de décès	Mairie où a été dressé l'acte ou mairie du dernier domicile du défunt	Indiquer les nom et prénoms du défunt et la date de décès. Joindre une enveloppe timbrée à vos noms et adresse pour la réponse. Possibilité demande par internet pour certaines mairies. www.mon.service-public.fr
Autorisation de sortie du territoire pour mineurs		Depuis le 15 janvier 2017, tout mineur voyageant seul, ou sans être accompagné de l'un de ses parents, doit avoir en sa possession une autorisation de l'un de ses parents accompagnée de la copie de la pièce d'identité du parent signataire de l'autorisation. Le formulaire est disponible sur le site du service public.
Livret de famille	Mairie du domicile	En cas de séparation de corps ou de divorce, un autre livret pourra être remis à celui qui en est dépourvu.
Carte nationale d'identité	Mairies désignées par la Préfecture	Possibilité de faire une pré-demande sur le site ANTS
Passeport	Mairies désignées par la Préfecture	Possibilité de faire une pré-demande sur le site ANTS
Permis de conduire	Site internet de la Préfecture de l'Isère	Possibilité de faire une pré-demande sur le site ANTS
Carte grise	Site internet de la Préfecture de l'Isère	Possibilité de faire une pré-demande sur le site ANTS



Première étape pour tous les documents

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle gouv.fr
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect

Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Passeport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie. En cas de perte, je la déclare en ligne. Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite. <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.



Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :
- Duplicata
- Changement d'adresse
- Changement de titulaire
- Cession de véhicule **
- Autre motif **

Je fais ma demande en ligne <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récapitulatif de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler. Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre à l'acquéreur.

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.



* Pour faciliter mes démarches, je peux faire appel aux professionnels de l'automobile. Pour le permis de conduire, lors de mon inscription, je peux autoriser l'auto-école à accomplir la procédure et à transmettre des justificatifs pour mon compte. Pour le certificat d'immatriculation, je peux faire appel à un professionnel de l'automobile qui peut réaliser les démarches à ma place. Je le trouve sur <https://immatriculation.gouv.fr>, rubrique «services associés» puis «immatriculer mon véhicule».

** Je peux également me rendre dans une préfecture ou dans les sous-préfectures équipées, pour utiliser un point numérique et effectuer mes démarches en ligne. Il me permet d'imprimer et de scanner mes documents et d'être accompagné dans les différentes étapes par un médiateur numérique.

** Uniquement en m'identifiant avec mon compte France Connect

INFOS PRATIQUES

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes (garçons et filles) doivent se faire recenser à partir de la date anniversaire de leurs 16 ans. Se présenter en Mairie avec le livret de famille, carte d'identité du jeune et justificatif de domicile. L'attestation de recensement est obligatoire pour les inscriptions aux examens et au permis de conduire. Inscription possible en créant son compte sur le site : www.mon.service-public.fr

Réforme Electorale (Entrée en vigueur au 1er janvier 2019)

Pour lutter contre l'abstention et afin de réduire le nombre de non-inscrits et de «mal-inscrits», les lois du 1er août 2016 (n° 2016- 1046, n° 2016-1047 et n° 2016-1048) « rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales » ont modifié les règles électorales.

La loi met fin au principe de révision annuelle des listes électorales. Elles seront désormais actualisées en permanence (inscription volontaire ou d'office, radiations, décès etc...). A compter du 2 janvier 2020, les demandes d'inscription pourront être déposées, au plus tard, le sixième vendredi précédant le scrutin, soit 37 jours.

En résumé, pour s'inscrire sur les listes électorales, vous pourrez donc le faire toute l'année. Et pour pouvoir voter :

- ◆ Entre le 01/01/2019 et le 01/01/2020: s'inscrire au plus tard le dernier jour du deuxième mois avant le scrutin, c'est-à-dire le 31 mars 2019 pour le scrutin du 26 mai 2019.
- ◆ Et à partir du 02/01/2020 : s'inscrire, au plus tard, 37 jours avant un scrutin.
- ◆ Vous pouvez vous inscrire : En mairie (aux jours et heures habituels d'ouverture) ou faire votre démarche en ligne sur : www.service-public.fr
- ◆ Vous devez fournir : une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française) et un justificatif de domicile datant de moins de trois mois.

Participons ensemble à la lutte contre l'ambroisie !

L'année 2018 a été marquée par un hiver pluvieux et froid et un printemps humide et chaud. Les températures des mois de juillet et août ont dépassé des records historiques.

Ces conditions climatiques ont eu des répercussions sur la gestion des cultures et le développement de l'ambroisie. Les parcelles de tournesols ont pour la plupart été semées lors de la deuxième décennie d'avril et traitées en prélevée. Ce premier traitement s'est avéré inefficace dans de nombreuses situations. Pour limiter son développement, des désherbants de rattrapage et des interventions mécaniques ont été réalisées. Ces interventions ont permis de limiter la pression sur la majorité des parcelles.

Les parcelles de soja et maïs ont elles aussi été concernées par les levées précoces d'ambroisie mais les désherbants appliqués (1 ou 2 passages) ont été efficaces.

Sur chaumes, le bilan est mitigé. De nombreuses parcelles ont été traitées rapidement après récolte alors que d'autres ont été laissées en l'état. Sur certaines parcelles déchaumées début juillet, de nouvelles levées d'ambroisie ont pu être observées au mois d'août nécessitant une deuxième intervention pour limiter la pollinisation. Les traitements herbicides ont également mis du temps à agir à cause des fortes chaleurs, ce qui a permis à l'ambroisie de polliniser. Des relances écrites et/ou téléphoniques ont été effectuées auprès de certains agriculteurs et propriétaires. Les zones les plus infestées sont récurrentes d'année en année.

Nous vous rappelons l'arrêté préfectoral n°2000-1572 du 07/03/2000 : « ...les propriétaires, locataires, ayants-droit ou occupants à quel titre que ce soit (y compris agricoles)... sont tenus : de prévenir la pousse de plant d'ambroisie, de nettoyer et entretenir tous les espaces où pousse l'ambroisie...en cas de défaillance des occupants, le Maire pourra faire procéder à la destruction des plants d'ambroisie aux frais des intéressés en application des dispositions des articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ». Soyons encore plus vigilants cette année contre cette plante de

ETAT CIVIL

Décès

- Madame Christiane SAUNIER, décédée le 12 janvier 2019, à l'âge de 72 ans

DIVERS

DECHETTERIE DE BEAUREPAIRE / Téléphone: 04-74-84-61-81

Horaires d'été du 01 avril au 31 octobre

Lundi / Mardi / Mercredi / Vendredi / Samedi: 8h30-12h00 / 13h30-18h00

Jeudi: 13h30-18h00

Ramassage des ordures ménagères : passage le mardi matin une semaine sur deux

Calendrier disponible sur le site de la commune ou sur <https://www.territoire-de-beaurepaire.fr> / Attention, en juillet et août : passage hebdomadaire

BIBLIOTHEQUE DE REVEL-TOURDAN / Tél : 04 74 84 50 34

Ouverture : le mercredi de 15 h à 17 h et le samedi de 10 h à 11 h 30

Pendant les mois de juillet et août, ouverture uniquement le mercredi de 17 h à 19h

AGENCE POSTALE DE REVEL-TOURDAN / Téléphone: 04-74-84-55-56

Lundi et Mercredi : de 14h à 16h30 / Mardi et Vendredi : de 8h30 à 11h / Samedi: de 9h à 11h30

PROCHAINS RENDEZ-VOUS A PISIEU

- ◆ **Samedi 27 avril** : Soirée théâtre « le choix du roi » par la troupe Coté Jardin organisée par le **Comité de Jumelage Pisieu/Revel-Tourdan**. Salle des fêtes de Pisieu à 20h30
- ◆ **Dimanche 5 mai** : Randonnée et marché aux fleurs organisés par le **Sou des Ecoles**
Randonnée : 3 circuits pédestres au choix 6 km – 10 km - 15 km
- ◆ Départ du parc communal de Revel entre 7h30 et 9h30 pour le 15 km, 7h30 et 10h00 pour le 10km et entre 7h30 et 10h30 pour le 6 km.
- ◆ **Marché aux fleurs** : de 8h00 à 13h00 au lavoir des terreaux à Revel
- ◆ **Samedi 11 Mai** : Messe à 18h30 en l'église du village **Pisieu Rénov'**
- ◆ **Vendredi 17 mai** : Assemblée Générale **ACCA**
- ◆ **Mardi 21 mai** : intervention du Centre de l'Ile du Battoir à 18h30 à la salle des associations, Fréquence école sur la thématique : Comment gérer les écrans à la maison ?"
- ◆ **Samedi 25 mai** : sortie cabaret organisée par le **Comité des Fêtes** au Complexe du rire. Au programme une pièce délirante « accident de parcours »
- ◆ **Samedi 6 juillet** : Bal populaire, animé cette année par Chorus organisé par le **Comité des Fêtes**.

Venez nombreux à la rencontre de nos associations...